

Pour plus de renseignements :

Antennes sociales de la Caf 77

Chelles Tél. : 01 64 11 56 35	Meaux Tél. : 01 60 09 80 80
Lognes Tél. : 01 64 11 56 21	Melun Tél. : 01 78 49 22 15
Montereau Tél. : 01 60 70 31 14	Fontainebleau Tél. : 01 78 49 22 15

Caisse d'allocations
familiales
de Seine-et-Marne
77024 Melun cedex

Tél. : 01 78 49 22 28
Yolande Morisseau
Mail :
parentalite.cafmelun@
caf.cnafmail.fr

www.caf.fr et
caf.fr
www.mon-enfant.fr
mon-enfant.fr



Qu'est qu'un
*contrat local
d'accompagnement
à la scolarité ?*

Le cadre

Le Contrat local d'accompagnement à la scolarité (Clas) est un dispositif de soutien à la fonction parentale de la Caisse d'allocations familiales.

Initié par l'Etat, il est mis en oeuvre dans le cadre des politiques éducatives territoriales. La Caf travaille en partenariat avec :

- la Direction départementale de la cohésion sociale,
- la préfecture et l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité,
- l'Inspection académique de l'éducation nationale,
- le Comité départemental olympique et sportif de Seine-et-Marne.

Les actions du Clas sont labellisées par la commission de soutien à la parentalité qui recherche la complémentarité entre les dispositifs autour de l'école.

Les principes

Fixés par la Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité, ils désignent l'ensemble des actions visant :

- à offrir, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'école et qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement.
- à apporter aux parents, un espace d'information, de dialogue, de soutien, de médiation, leur permettant une plus grande implication dans le suivi de la scolarité de leurs enfants.
- à contribuer à l'égalité des chances et la prévention de l'échec scolaire.

Les objectifs

Par des stratégies diversifiées et une pédagogie du détour, le Clas doit :

- aider les jeunes à acquérir des méthodes, des compétences susceptibles de faciliter l'accès au savoir et de les soutenir dans leurs devoirs
- élargir les centres d'intérêts des enfants et adolescents, promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté par une ouverture culturelles, sociales et économiques...
- valoriser leurs acquis afin de renforcer leur autonomie personnelle et leur capacité de vie collective.
- faciliter les relations entre les familles et l'Ecole, accompagner et aider les parents dans le suivi et la compréhension de la scolarité de leurs enfants en valorisant leurs compétences.

Les accompagnateurs mettent l'accent sur l'importance de l'assiduité à l'école, sur la régularité de la présence. Ils encouragent la diversité culturelle, l'envie d'apprendre et s'attachent à renforcer la confiance des enfants et des jeunes dans leurs capacités de réussite.

Pour qui ?

Aux enfants et aux jeunes scolarisés de l'école élémentaire au lycée.

Remarque : L'adhésion de l'enfant ou du jeune et celle de sa famille sont indispensables pour réussir.

Comment ?

Par des actions qui s'exercent dans un cadre de non prosélytisme, laïc, assurant la mixité des filles et des garçons.

Elles se déroulent hors du temps scolaire et se distinguent de celles mises en oeuvre par l'Education nationale.



Ce n'est pas seulement une aide aux devoirs.
Ce n'est pas l'école après l'école.

Par qui ?

Des professionnels, des bénévoles.

Où ?

Dans des locaux associatifs, scolaires ou municipaux voire au domicile des parents.

Quels financements ?

Versement par la Caf d'une prestation de service par module (de 5 à 15 enfants) équivalente à 30% du coût dans la limite d'un plafond par module, fixé chaque année par la Cnaf.

Autres financements complémentaires l'Acsé et la Mutualité sociale agricole.

La demande se fait sur le dossier Caf téléchargeable sur

www.caf.fr/ma-caf/caf-de-seine-et-marne/partenaires/appel-a-projet-clas

Retourner la demande à la Caf de Seine-et-Marne selon les modalités et délais mentionnés dans l'appel à projet.